



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de février, le Comité syndical du S.A.G.A.V. Nord Isère s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Patrick FERRARIS, Président.

Etaient présents : Mmes Isabelle DURET et Gaelle BELIME, MM Michel RIVAL, Benjamin GASTALDELLO, Michel RIVAL, David EMERAUD, Alain COURBOU et Patrick FERRARIS.

Excusés : MM Mathieu GAGET, Vincent DURAND et Mme Marie SANDRIN.

Date de la convocation : 15 février 2024

Secrétaire de séance : Mme DURET

Objet : Budget Primitif 2024

Préambule :

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 10 janvier 2024, Monsieur le Président en rappelle la ligne principale :

- Dans le cadre du Plan de Relance, poursuites et fin des rénovations des aires déjà existantes, en fonctionnement (portes, plomberie) comme en investissement (panier dégrilleur et surtout auvents ...). Des subventions seront perçues. Pas de recours à l'emprunt.

Compte-tenu de la fin du schéma départemental (2018-2024), les différents projets de créations des aires d'accueil (Les Avenièrès-Veyrins-Thuellin et Grand(s) Passage(s)) restent en stand-by en attendant les obligations qui seront définies dans le prochain Schéma Départemental.

La hausse des coûts d'électricité a été contenue en transformant tous les tarifs jaunes en tarifs bleus dont les prix sont des TRV (Tarifs Réglementés de Vente).

Une nouvelle tarification s'applique sur les aires d'accueil à compter du 1^{er} février 2024 (délibération du 10/01/24). Elle pourrait permettre de dégager environ 15 000 € de recettes supplémentaires

L'étude sur l'adhésion de la CAPV au SAGAV Nord Isère est toujours en cours.

La population totale du SAGAV Nord Isère en 2024 est de 258 376 habitants (contre 256 482 en 2023).

Compte-tenu de ces différents éléments, Monsieur le Président propose de maintenir les contributions financières 2024 des EPCI à celles de 2023 c'est-à-dire à 822 456.00 €

- . pour moitié (411 228.00 €) au prorata de la population par EPCI
- . pour moitié ((411 228.00 €) au prorata du nombre de places d'accueil par EPCI comme défini dans le schéma départemental (appel fin trimestre 2)

Sur ces éléments budgétaires, Monsieur le Président porte à la connaissance des membres délégués présents un projet de BP 2024 (en annexe de la présente délibération) avec :

- . Une section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 473 326.00 €
- . Une section d'investissement qui s'équilibre à 976 044.00 €

Par ailleurs Monsieur le Président précise que compte-tenu de la trésorerie actuelle et du choix de ne pas recourir à un nouvel emprunt il convient de réclamer dès que possible un premier acompte aux EPCI sur leurs participations 2024.

Ce premier acompte correspond à la contribution financière pour moitié au prorata de la population INSEE en vigueur par EPCI (cf annexe 2 de la délibération). Il devra être versé dans les meilleurs délais.

➤ Après délibération et à l'unanimité :

- le BP 2024 proposé par Monsieur le Président, annexé à la présente délibération, est adopté :
 - . La section de fonctionnement s'équilibre à 1 473 326.00 €
 - . La section d'investissement s'équilibre à 976 044.00 €
- les contributions totales des membres s'élèvent à 822 456.00 € est votée
 - . Elles sont réparties dans les conditions prévues par les statuts du SAGAV Nord Isère et ci-annexés à la présente délibération
 - . Elles seront réclamées sous la forme de 2 acomptes, dont le premier sera réclamé dès que possible

Acte rendu exécutoire

Par dépôt en Sous-Préfecture le
Publication et/ou notification le

Le Président du SAGAV Nord-Isère
Patrick FERRARIS



Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- . Date de réception en sous-Préfecture de La Tour-du-Pin ;
- . Date de la publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- . A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- . Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Annexe 1 à la délibération du 28 février 2024 – BP 2024

FONCTIONNEMENT		BP 2023	BP 2024
chap.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
0 11	Charges à caractère général		
6 0	Achats et variations de stock s/total 60	230 000,00	182 500,00
6 1	services extérieurs s/total 61	527 847,00	572 000,00
6 2	autres services extérieurs s/total 62	75 900,00	59 400,00
6 3	impôts, taxes et versements assimilés s/total 63	1 100,00	1 100,00
0 11	Total 011	834 847,00	815 000,00
0 12	Charges de personnel	73 800,00	79 800,00
6 5	Autres charges de gestion courante	26 850,00	26 520,00
6 6	charges financières	85 000,00	42 641,00
6 7	autres charges exceptionnelles	20 500,00	500,00
6 8	dotation aux amortissements	253 475,00	293 107,00
	VIREMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	172 808,00	215 758,00
	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	Total des dépenses de fonct.	1 467 280,00	1 473 326,00
chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
6 4	remb. Autres charges sociales	1 500,00	1 000,00
7 0	produits du sce des domaines et ventes div.	3 500,00	4 000,00
7 4	Dotations subventions et participations dont participations 3 EPCI dont subventions du Plan de Relance	831 155,00 822 456,00 0,00	906 330,00 822 456,00 71648,00
7 5	Produits divers dont remboursement assurance (Les Abrets)	115 000,00	171 845,00 39 845,00
7 7	Produits exceptionnels	86 283,00	104 283,00
	Total des recettes de fonct.	1 037 438,00	1 187 458,00
0 0 2	excédent de fonctionnement reporté	429 842,00	285 868,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 467 280,00	1 473 326,00

INVESTISSEMENT		BP 2023	BP 2024
chap.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
0 0 1	déficit d'investissement reporté	92 208,00	266 761,00
1 3	Subvent d'invest transférables	86 283,00	104 283,00
1 6	Emprunts et dettes assimilées	417 000,00	355 000,00
2 0	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00
2 1	Immobilisations corporelles	570 000,00	250 000,00
2 3	Immobilisations en cours	730 000,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement	1 995 491,00	976 044,00
chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
0 2 1	virement de la section de fonctionnement	172 808,00	215 758,00
1 0	Dotations et fonds globalisés d'investissement dont reprise déficit dont subventions du Plan de Relance	92 208,00 92 208,00 0,00	390 179,00 266 761,00 123 418,00
1 6	Emprunts et dettes assimilées	1 480 000,00	80 000,00
2 8	amortissement des immobilisations	250 475,00	290 107,00
	Total des recettes d'invest.	1 995 491,00	976 044,00

Annexe 2 à la délibération du 28 février 2024 – BP 2024

EPCI	1 er acompte : fin Trimestre 1 2024			2ème acompte : fin Trimestre 2 2024			TOTAL des participations 2024 / EPCI
	Pop. Légales 2021. en vigueur au 01/01/24	en % de la population totale SAGAV	participation 2024 au titre de la population	nombre de places définis dans le SDAGV	en % du nombre total de places	participation 2024 au titre du nbe de places	
CAPI	112 905	43,70	179 698,18 €	170	39,17	161 080,09 €	340 778,27 €
VDD	65 656	25,41	104 497,27 €	142	32,72	134 549,25 €	239 046,52 €
BDD	79 815	30,89	127 032,55 €	122	28,11	115 598,65 €	242 631,21 €
	258 376	100,00	411 228,00 €	434		411 228,00 €	822 456,00 €